Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260305-DELIB_2026_012-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 mars 2026

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Absents excusés : Absents : 3 Procurations : Date de la convocation : 24 février 2026	L'an deux mil vingt-six, le 5 mars, à 17 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 24 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, André NÉDÉLEC, Marina DESCHAMPS, Joëlle BOURSEUL, Catherine LE BERRE, Christophe LE NEST, François LALLIER-GOLLET et Jean-Claude LAGOUTTE, **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Audrey AUGUSTE, Jean-Luc HUBERT et Jacqueline PATERNAULT. **ÉTAIT ABSENT :** **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Madame Marina DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-012 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des demandes de subventions des associations :

	ASSOCIATIONS	Pour mémoire MONTANTS 2025 (€)	MONTANTS 2026 (€)
1	Association des Parents d'Élèves	200	200
2	FNACA	50	50
3	Banque Alimentaire	67	67
4	Club de Loisirs Ty Lann	50	50
5	Rés'Agri Châteaulin (Comité de développement)	30	30
6	DDEN	30	30
7	OCCE	400	400
8	Lycée Saint Louis (Châteaulin)	60	180
9	Rendez-Vous Jongle	200	200
10	Les Fusils à Broches	150	150
11	Secours Populaire	30	30
12	Secours Catholique	30	30
13	AAVVIF	30	30
14	Comité de jumelage	0	1 429
15	EPEC	0	100
16	Rased	30	30
17	Rêves de clown	30	30
18	Club des ainés	0	300
	TOTAL	**1 387**	**3 336**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260305-DELIB_2026_012-DE

Après échanges de vues, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

-d'attribuer, pour le montant total de 3 336 €, les subventions communales comme indiquées ci-dessus,

-d'affecter cette dépense de fonctionnement à l'article 6574 du budget 2026 de la Commune.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ

MAIRIE DE PLOEVEN
29550

Le(s) secrétaire(s) de séance